

# La lettre de DMS Conseil

## Schémas locaux d'Enseignement Supérieur et de Recherche (SLESR)

Janvier 2013

*Meilleurs vœux, pleine réussite pour vous*



### 2013 : les territoires feront leur chemin dans l'enseignement supérieur et dans la recherche.

*DMS Conseil, acteur des schémas régionaux et locaux de l'enseignement supérieur et de la recherche, présente à tous les décideurs territoriaux ses meilleurs vœux de pleine réussite. Au début de cette année nouvelle, nous vous livrons notre réflexion sur le chemin qui se croise désormais entre l'enseignement supérieur et la recherche (ESR), et les agglomérations.*

#### L'année charnière

2012 fut une année charnière pour l'ESR, les années précédentes ayant été marquées par de profonds changements structurels dans ce domaine. Les changements eux-mêmes à la tête de nos institutions reconsidèrent les actions entreprises, et les assises nationales de l'enseignement supérieur et de la recherche ont été l'occasion du bilan et des perspectives pour le moyen terme.

#### Les territoires sont devenus des parties prenantes

Dans le même temps, les territoires s'approprient de plus en plus cette thématique qui est devenue un enjeu stratégique de positionnement et un champ de relations nouvelles entre les collectivités et les étudiants, population nécessitant un regard nouveau, en termes de citoyenneté et de besoins d'aménagement. Le colloque de l'Association des Villes Universitaires de France (AVUF), le 22 et le 23 novembre dernier à Lille, a été un réel succès confirmant la volonté des territoires d'être partie prenante.

#### Les schémas locaux de l'ESR se développent

Les villes universitaires sont exposées à l'évolution du contexte national et international de l'économie de la connaissance et se trouvent confrontées aux évolutions institutionnelles de la géographie changeante de la structure universitaire mais du rôle que se sont données les Régions. Les schémas régionaux de l'ESR ont forcément des composantes territoriales. Lorsque ces schémas existent, les territoires ressentent la nécessité d'être partie prenante en disposant d'un schéma local de l'ESR. Certains territoires agissent d'ailleurs en amont ou à défaut des schémas régionaux.

#### Vos contacts :

**Alain Dorat**  
06 08 61 28 90

**Dominique Frugier**  
06 11 26 18 48

**Marie-Cécile Lemaître**  
04 50 74 05 04

[contact@dmsconseil.com](mailto:contact@dmsconseil.com)



#### DEPOT LEGAL JANVIER 2013

Editeur : DMS CONSEIL  
9 rue du Palais Rihour  
59000 LILLE  
SARL au capital de 61 000 €

Directeur de publication  
PIERRE-MICHEL BARRY

Responsable de la publication  
ALAIN DORAT  
[contact@dmsconseil.com](mailto:contact@dmsconseil.com)  
Tél. : 04 50 74 05 04

ISSN 1260 3554

Crédit photo : Fotolia

## L'orientation tout au long de la vie, également un enjeu de territoire ?

*Nous souhaitons attirer votre attention sur plusieurs points de l'évolution que nous relevons à l'issue des moments clés récemment vécus par l'ESR, les villes universitaires, et par nous-mêmes à l'issue de nos missions :*

### **La compétence de l'Etat en ESR demeure, mais le rôle de régulation de la Région s'établit.**

Lors du colloque de l'AVUF et dans le rapport Berger des assises de l'ESR, l'Etat réaffirme son domaine de compétences. Le rôle de régulateur de la Région est néanmoins reconnu pour l'expression des stratégies et des besoins, notamment par l'élaboration de schéma régionaux de l'ESR. Les Régions et bien entendu les établissements présents sur le territoire constituent donc les interlocuteurs principaux des territoires.

### **La notion de politique de site demeure ambiguë.**

En premier lieu, le vocabulaire n'est pas du tout stabilisé, malheureusement au risque d'incompréhensions entre les acteurs. Pour l'Etat, une politique de site désigne le rapprochement d'établissements autour d'une structure leader, un PRES par exemple, sans que ces établissements appartiennent forcément au même territoire. Pour les villes, la politique de site a forcément une signification territoriale. En tout état de cause, la contractualisation entre l'Etat et une agglomération, même sous couvert de la Région, n'est pas envisagée, sauf exception.

### **Les territoires ont une marge de manœuvre en s'inscrivant dans des logiques de projets.**

Sur le terrain, la relation entre les territoires et les universités s'établit sur la base de projets. Les plans campus ont montré les limites d'un exercice d'aménagement où les partenaires obligés d'opérations d'urbanisme pouvaient gagner en professionnalisme grâce à l'antériorité de leur partenariat de fait. Et, lors du colloque de l'AVUF, des villes ont souligné que les universités manquaient encore de compétences en aménagement et en gestion de projets.

### **Les universités peinent à s'ouvrir sur leur environnement.**

Lors des assises nationales, il apparaît que pour l'élection du président des universités, il n'y a pas eu de consensus sur le fait de laisser voter les personnalités extérieures pour l'élire. Le débat sur cette question n'est toutefois pas clos. Le récent rapport parlementaire du député Jean-Yves Le Déaut intitulé « Refonder l'université, dynamiser la recherche » esquisse des solutions pour la représentation des collectivités et du monde économique. A suivre.

### **L'étudiant citoyen et la vie étudiante.**

Lors du colloque de l'AVUF, les villes ont reconnu que le passé est révolu, celui qui reléguait la population étudiante et enseignante ainsi que et les sites de l'enseignement supérieur comme des populations et des objets urbains distincts. Les initiatives se multiplient de centres communaux mixtes entre les villes et les CROUS, de bourses ou d'avances pour le logement, de pass multi services. La qualité de la vie étudiante est devenue un réel facteur d'attractivité et de citoyenneté.

### **Sites et formations d'excellence ou remarquables.**

Stabiliser durablement des équipes de recherche ou des formations spécialisées est une ambition légitime et valorisante pour un territoire. Les meilleurs atouts sont sans doute, tant en recherche qu'en formation, l'existence d'un tissu économique local dynamique, qui donne assurément une légitimité. Sans cela et de manière générale, la question de la taille critique des équipes de formation et de recherche ne peut être éludée. La concentration sur place de ressources humaines n'est pas forcément rédhitoire. En fait quelque soient les situations, cette taille critiques est atteinte dès lors que les formations et les équipes de recherche sont parfaitement connectées à des ensembles ou des réseaux de compétences situés hors territoires. Stabiliser et développer l'excellence demande en fait de l'ingénierie de gestion de projets, pour obtenir localement un consensus inaltérable des différents acteurs, et pour maîtriser la complexité provenant du nombre de partenaires extérieurs au territoire à convaincre et à impliquer.

## **DMS Conseil un partenaire à votre service**

*DMS Conseil est intervenue récemment entre autres sur les opérations suivantes :*

- L'élaboration d'un schéma local de développement de l'ESRI en lien avec l'environnement économique local pour l'agglomération de La Roche-sur-Yon,
- L'élaboration du Schéma Régional d'ESR pour les Régions Nord Pas-de-Calais, Midi-Pyrénées et Aquitaine,
- La programmation stratégique de l'offre de formation en matière d'enseignement secondaire pour la Région Auvergne,
- L'accompagnement à la réflexion stratégique d'établissements d'enseignement supérieur publics ou privés,
- L'assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour l'élaboration de réponses aux différents appels d'offres « Investissements d'Avenir ».